

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 28 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 1 ; Absent : 1

L'an deux Mil vingt-trois, le huit février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 2 février 2023.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia -CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle – FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis- MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

A DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à SABATINO Paul

ABSENT : MISSIMILLY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-01-03	DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 Janvier 2022

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent d'exploitation des équipements sportifs

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures, pour exercer les fonctions d'agent d'exploitation des équipements sportifs

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** de **CREER** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ARTICLE 2 :** d'**ADOPTER** la modification du tableau des emplois comme proposé ci-dessus.
- ARTICLE 3 :** d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, au budget.

VOTE / POUR

28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Secrétaire de Mairie
Marie SFAS



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification